



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais chirurgicaux

Question écrite n° 43768

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les inquietudes qui emanent des professions de sante, notamment des chirurgiens. En effet, certains materiels reserves pour des traitements coelioscopiques, notamment, ne seront desormais plus rembourses qu'en partie, ce qui pourrait entrainer un recours aux techniques anciennes et une duree d'hospitalisation plus longue. Il lui demande de bien vouloir l'informer des elements de clarification necessaire concernant la reforme engagee afin de dissiper toute information erronee sur ce sujet.

Texte de la réponse

Concernant la prise en charge des materiels de sutures mecaniques, utilises notamment dans les traitements chirurgicaux endoscopiques et coelioscopiques, un arrete en date du 29 novembre 1996, pris apres avis de la commission consultative des prestations sanitaires (CCPS) et portant tarification de ces materiels dans le cadre du tarif interministeriel des prestations sanitaires (TIPS), a ete publie au Journal officiel du 7 decembre 1996. La nomenclature adoptee a ete realisee avec la collaboration des differentes societes savantes de chirurgie qui ont ete sollicitees, des le mois de septembre, afin de definir un referentiel, a partir de la pratique medicale et du service medical rendu par ces materiels. Les tarifs retenus ont ete discutes avec le Syndicat national de l'industrie des technologies medicales (Snitem). Ce texte a, par ailleurs, recu l'approbation des representants des federations de cliniques privees.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43768

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5370

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 714